

Rendez vous donc

Au rassemblement qui aura lieu le Jeudi 28 septembre à 10 h 30 devant la préfecture de la Vendée à la Roche sur Yon pour :

- Exiger une revalorisation immédiate des pensions et l'abandon du projet d'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier.
- Demander une restauration des remboursements de la sécurité sociale pour aller vers la diminution de la part remboursée par les mutuelles et une réduction du taux de cotisations à celles-ci.
- Demander l'amélioration de l'accueil en maison de retraite, comme alternative au maintien à domicile pour tous ceux qui le souhaitent
- exiger l'arrêt des dérives en matière de dépassement d'honoraires pour les consultations, notamment chez les spécialistes et à l'hôpital. Et des réponses concrètes faces aux déserts médicaux pour les généralistes.

**Le jeudi 28 septembre à 10 h 30
devant la Préfecture**

Si vous souhaitez un échange plus large avec des militants de la CGT, obtenir des informations plus régulières.... :

Il suffit de s'adresser :

– Soit au « syndicat CGT des territoriaux ville de la Roche sur Yon » tel : 02 51 47 47 84

Soit par message électronique à :

pierre.jaunet@orange.fr ou jpcotillon@wanadoo.fr ou
paul.texier@gmail.com ou talavera.jean-bernard@orange.fr



Journal des retraités CGT de la ville de la Roche sur Yon

N° 17 – Septembre - 2017

Alerte, alerte, alerte...

Les salariés retraités que nous sommes ne refusent pas l'idée de solidarité, bien au contraire, pendant notre activité nous avons souvent participé aux actions syndicales solidaires pour la justice sociale. Nous pourrions dire que nous n'avons pas trop de leçon à recevoir, et surtout pas d'un jeune banquier élevé au biberon du capital, fut il président de la république ! La même politique d'austérité pour la masse des salariés en activité ou à la retraite, et encore aggravée, ne peut donner que les résultats que nous connaissons. La solidarité ne peut passer que par plus de justice sociale, et notamment par l'amélioration des pensions de retraite, et plus particulièrement les plus modestes.

Rendez-vous le 28 septembre pour nous faire entendre

L'augmentation de 1.7% de la CSG sur les retraites à partir de 1200 € ; une infamie

1.7 % de cotisation (d'impôt) supplémentaire c'est autant de baisse des pensions nettes. Pour une retraite de l'ordre de 1200 € c'est environ 20 € mensuel. Un couple avec 2050 € net mensuel paierait aussi 1.7 % supplémentaire soit environ 35 € mensuel. Après plusieurs années de blocage des pensions c'est une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat. C'est aussi une nouvelle attaque contre la sécurité sociale. Pour les actifs cette CSG va remplacer des cotisations maladie et chômage. La CSG est un impôt que nos gouvernants veulent fusionner avec l'impôt sur le revenu et retenir le tout à la source. La CSG étant déjà retenue à la source. Cette mesure d'augmentation de la CSG serait applicable au 1^{er} janvier. Nous pouvons encore l'empêcher. **Premier rendez-vous pour agir ; le jeudi 28 septembre.**

Nos revendications sont légitimes

Nos revendications en tant que salariés à la retraite sont légitimes. Il y a des retraités privilégiés, comme il y a des actifs privilégiés. Mais ce n'est pas le cas de la masse des salariés actifs ou à la retraite qui ont vécu et vive exclusivement du fruit de leur travail. Les représentants directs de la finance et leurs valets qui hantent les couloirs du pouvoir et colonisent les grands médias (télévisions et grande presse) rivalisent en sortie plus indécentes les unes que les autres pour tenter de nous neutraliser et nous empêcher d'agir collectivement, solidaire entre actifs et retraités. Brisons ensemble la chape de plomb sous laquelle ils veulent nous tenir prisonnier. Relevons la tête et agissons, avec les actifs pour empêcher le nouveau mauvais coup contre la réglementation du

travail, et avec tous les retraités salariés pour nos revendications spécifiques (pensions, santé et protection sociale...).

Couverture santé à 100 % par la Sécurité Sociale ; c'est possible !

Au début de cette année notre journal parlait du poids qu'à pris dans le budget des retraités les cotisations pour la complémentaire santé (jusqu'à 10 % de la pension pour les plus modestes.)

Face à l'émoi provoqué par certaines déclarations pendant la campagne pour les élections présidentielles, au sujet de la Sécurité Sociale des spécialistes de ces questions, non suspect de rouler pour la CGT (nous tenons à votre disposition les textes et leurs références) sont intervenus pour dire et montrer qu'avec une cotisation de 3% à la sécurité sociale pour tous, à la place de la cotisation complémentaire santé (à la mutuelle ou autres) on pouvait organiser la couverture à 100% de l'ensemble des besoins par la Sécurité Sociale.

Pour une pension à 1000 € cela fait 30 € de cotisation, pour 1200 € cela fait 36 €, pour 1500 € ; 45 €, pour 1800 ; 54 et 2000 € ; 60 €. Une cotisation en pourcentage, donc plus juste car proportionnelle au revenu et à un niveau bien plus bas pour les pensions modestes et même plus faible, dans une moindre mesure, pour les pensions moyennes.

Voilà le sens que pourrait prendre une mesure de justice solidaire pour les retraités et les actifs.

Les militants de la CGT retraités sont à votre disposition pour en parler (voir page suivante)